

Crédits provisoires

Je demande au président du Conseil du Trésor si, en tant que trésorier des fonds publics, il est prêt à recommander à son département et à la Commission de régie interne de la Chambre, dont il fait partie, une hausse appréciable, après négociations, des crédits affectés aux services de recherche de tous les partis politiques représentés à la Chambre.

● (1600)

Si je fais cette demande c'est pour que le Parlement puisse remplir ses fonctions: faire l'examen des prévisions budgétaires, étudier le programme législatif du gouvernement, étudier ses priorités, le questionner sur ses objectifs, voir si on peut espérer atteindre les objectifs prévus, discuter afin de voir si les études d'analyses des coûts, de régie intéressée, et de rentabilité ont bien été faites, et voir que ces travaux soient portés à la connaissance du Parlement. Vous êtes un responsable parlementaire, monsieur le président, et vous devez vous en soucier sans doute également. Si on n'accède pas à ma demande maintenant, le gouvernement pourra continuer à faire de l'obstruction, non seulement à la Chambre mais en comité. Tout ce qui devrait être mis au grand jour ne le sera pas. Tout ce que le gouvernement a fait et qui devrait être porté à son crédit, restera dans l'ombre en sorte que nous ne saurons pas s'il est juste ou non de lui en attribuer le mérite. Par contre, si cette hausse est accordée notre institution reprendra une nouvelle vie. J'espère que le ministre appréciera le bien-fondé de notre demande; si nous demandons d'apporter au Règlement de la Chambre certains changements, c'est pour pouvoir renvoyer une fois encore tout au moins certains postes des prévisions ministérielles en comité plénier.

Certains considèrent notre institution avec cynisme et après les événements de ces derniers temps, je les comprends. Mais la solution que je suggère constituerait néanmoins une amélioration sensible.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, à l'instar du député de Grenville-Carleton, nous sommes heureux de pouvoir enfin nous consacrer à l'étude des prévisions budgétaires. Nous découvrons tous bientôt que la journée passe vite et afin de ne pas faire perdre de temps, je ne parlerai pas pendant les vingt minutes auxquelles j'ai droit.

J'étais très intéressé d'apprendre de la bouche de l'orateur qui m'a précédé que, alors qu'il était encore étudiant, il assistait de la tribune aux séances du comité des subsides, alors que nous étions déjà à la Chambre à débattre les prévisions budgétaires. Je siégeais au comité qui a décidé de changer cette procédure et de répartir les prévisions budgétaires entre les divers comités. Nous avons beaucoup lutté quand cette décision a été prise en 1968, et je suis prêt à dire que si nous y avons gagné, par certains côtés, ce n'est pas sans des désavantages certains. Je pense que nous avons un bien meilleur contrôle des choses lorsque les prévisions budgétaires étaient présentées en comité et que nous n'étions pas tenus par des limites de temps. Je sais que nous ne pouvons plus revenir à l'ancien système; le nombre de ministères, les sommes dépensées, les postes de dépenses, tout cela s'est multiplié à tel point que nous ne pouvons revenir en arrière. Cependant, je pense que quand nous en viendrons à réformer les règles régissant l'étude des dépenses, nous devrions obliger deux ou trois ministères par an, au choix de l'opposition, à présenter leurs dépenses à la Chambre, de manière que leurs prévisions budgétaires puissent être débattues à la Chambre, sans que nous soyons limités par le temps. Si l'on procède de l'autre façon, les ministres n'ont qu'à résister aux assauts, les députés ministériels peuvent utiliser le temps qui leur est

alloué et la Chambre des communes n'exerce alors aucun contrôle sur les dépenses. Toutefois, je ne veux pas trop m'attarder à discuter de procédure quand nous sommes saisis de prévisions budgétaires, mais j'applaudis aux remarques du député de Grenville-Carleton en ce sens.

J'ai goûté le discours du président du Conseil du Trésor. J'aime l'entendre parler des questions techniques liées à son poste. J'aime autant, et peut-être davantage, quand il se lance dans une tirade politique. Il y excelle. Il est devenu un homme politique de taille depuis les 14 ans qu'il siège ici. Mais il y a un reproche qu'il peut adresser au parti progressiste conservateur, mais pas à nous. Il se plaît à dire que les progressistes conservateurs, en dépit de leur appel à la modération et aux réductions de dépenses, n'hésitent pas à en réclamer d'autres. Il sait qu'il ne peut porter cette accusation contre nous, car nous avons dit de temps à autre que nous savons que la civilisation coûte cher et nous n'envisageons pas les dépenses gouvernementales comme une forme de brigandage, mais comme un moyen de redistribuer les richesses créées au Canada.

Ce que nous reprochons au gouvernement, ce n'est pas le niveau de ses dépenses, mais l'ordre de ses priorités. En ce moment, si le gouvernement veut parler de restrictions, de réductions de dépenses, pour mettre en œuvre un programme de ce genre, il ne suffit pas de tout réduire d'un certain pourcentage, il ne suffit pas que le président du Conseil du Trésor devienne «M. Non» pour tous ses collègues, mais il faut plutôt pratiquer des réductions sans faire souffrir qui que ce soit et de se rendre compte que, dans certains cas, les circonstances réclament des augmentations.

Nous sommes saisis aujourd'hui d'un bill de finances provisoire, qui prévoit l'adoption des trois douzièmes du total du budget des dépenses pour 1975-1976 et d'autres douzièmes pour certains ministères. Cela étant, les sujets de discussion sont presque illimités. Nous regrettons beaucoup que les crédits sont tels qu'ils donnent suite à l'intention avouée du gouvernement de bloquer les allocations familiales au niveau de 1975. Même dans une période de restrictions, d'austérité, il incombe au gouvernement de faire face aux difficultés qui se posent aux gens nécessiteux, et nous soutenons qu'il est fort injuste de la part du gouvernement de ne pas aligner les allocations familiales en 1976 sur la hausse du coût de la vie.

Je déplore en outre que l'on n'ait pas prévu dans le budget des dépenses une hausse du montant de base des prestations de sécurité de la vieillesse. On y prévoit bien une indexation sur l'indice du coût de la vie, et celle-ci s'applique non seulement au montant de base mais aussi au supplément de revenu garanti. Le gouvernement semble toutefois d'avis qu'il n'est pas nécessaire de faire autre chose à cet égard, lorsqu'il dit, aux députés siégeant à ma droite en particulier: «Si vous voulez que nous réduisions les dépenses, vous ne pouvez réclamer en même temps que nous en fassions d'autres». Je répète que ce qui nous intéresse, c'est cette question des priorités; nous voulons savoir comment sont dépensés ces crédits.

Je ne puis partager tous les griefs exposés par mon préopinant au sujet des dépenses gouvernementales, mais je dirai au président du Conseil du Trésor qu'il y a lieu de se plaindre quand on constate que le nombre des fonctionnaires de la catégorie SX est passé, de 400 qu'il était il y a quelques années, à plus d'un millier. Je rappellerais au ministre qu'entre 1969 et 1974, quand il était ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le nombre des fonctionnaires de son ministère appartenant à cette catégorie—les fonctionnaires les mieux payés de la Fonction